

Ouverture de la séance du 22 frimaire an II au soir (12 décembre 1793) et lecture de la correspondance

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 22 frimaire an II au soir (12 décembre 1793) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXI
- Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 373;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_43900_t1_0373_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

siieurs articles sont successivement décrétés.

L'un d'eux porte que les pères, mères, tuteurs ou curateurs pourront à leur choix envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier degré d'instruction, en observant des conditions qui sont exprimées dans les articles suivants.

Danton s'oppose à cette mesure. Il pense que nous appartenons tous à la République avant d'appartenir à nos familles; que nul n'est le maître de ne pas donner d'instruction à ses enfants, ce qui arriverait, si on laissait aux pères la faculté d'envoyer ou de ne pas envoyer leurs enfants aux écoles; que nous ne devons la régénération des mœurs et la destruction de tous les préjugés qu'au mélange de tous les citoyens, qui s'opérera dans les écoles communes; que si les pères pouvaient garder chez eux leurs enfants, les aristocrates, les riches, les égoïstes leur transmettraient leurs préjugés et les propageraient dans une génération que l'on veut en garantir. Il demande que l'on soit tenu d'envoyer les enfants aux écoles communes.

Cette proposition est décrétée.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 22 frimaire, l'an II de la République, française, une et indivisible, au soir.

(Jendi, 12 décembre 1793.)

Le citoyen **Voulland** occupe le fauteuil.

La séance est ouverte à 7 heures 1/2.

Un des secrétaires donne lecture des pièces ci-après (1) :

Les représentants du peuple près les armées réunies de l'Orient et des Côtes de Brest, **Prieur**, **Francastel** et **Bourbotte**, écrivent d'Angers le 18 de ce mois, que nos affaires continuent à bien aller; que dans la journée d'hier l'arrière-garde des brigands a été mise en déroute par notre cavalerie; que plus de 2,000 de ces scélérats ont mordu la poussière, parmi lesquels sont plus de 40 cavaliers, et un chef à panache blanc, ayant une ceinture noire et blanche qui renfermait 500 louis en or.

La même lettre porte que l'armée des rebelles a été mise en déroute entre **Beaugé** et **la Flèche**; que les chemins sont couverts des cadavres des brigands; que l'armée de **Charette** est également en pleine déroute, et que nos braves républicains en poursuivent les débris.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et les Côtes de Brest (1).

Les représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et des Côtes de Brest, au comité de Salut public.

« Angers, 18 frimaire, 11 heures du soir.
l'an II de la République française, une et indivisible.

« Nos affaires continuent à bien aller, citoyens collègues, la journée d'hier a été heureuse, notre cavalerie a mis en déroute l'arrière-garde de l'armée des brigands et 2,000 de ces scélérats ont mordu la poussière. Parmi les morts sont plus de 40 cavaliers et un chef à panache blanc et ceinture blanche et noire; il avait 500 louis d'or dans sa bourse. Nous attendons des nouvelles sur l'attaque qui a eu lieu aujourd'hui.

« Le dernier arrêté que vous nous avez envoyé est exécuté relativement aux généraux. Le brave **Rossignol** va partir pour défendre les côtes de l'Océan et organiser une armée qui sera utile à la République. Le général **Marceau**, désigné par la lettre du ministre pour commander jusqu'à l'arrivée du général **Turreau**, est arrivé ce soir de **Saint-Mathurin** et a pris le commandement de l'armée de l'Ouest. Nous partons avec lui demain matin pour **Baugé**. La nouvelle direction que paraît prendre l'ennemi a déterminé une nouvelle marche pour nos troupes; les colonnes se rapprochent, et au moment où un succès certain se présentera, elles se jetteront sur les brigands. Il ne nous manque, pour répondre de leur destruction totale, que l'arrivée des 15,000 hommes de l'armée du Nord, à **Alençon** ou **Laval**. Hâtez leur marche le plus possible; en les attendant, nous ferons tous nos efforts pour qu'ils n'aient qu'à se féliciter avec nous de la destruction totale de l'armée des brigands. **Marceau** nous assure que vous pouvez être tranquilles sur le passage de la Loire.

« Le 19 frimaire, à 9 heures du matin, les nouvelles d'aujourd'hui sont encore favorables. Les ennemis ont été attaqués entre **Baugé** et **La Flèche** par notre infanterie. Ils ont été mis en pleine déroute. Ils ont été repoussés pendant trois lieues, les chemins sont jonchés des cadavres des brigands; ils sont actuellement à **La Flèche**, où nos troupes vont les poursuivre, nous partons avec le général **Marceau** pour les rejoindre.

« On nous a amené hier soir un prêtre de la Vendée déguisé en brigand. Il recevra aujourd'hui le prix de ses forfaits.

« **PRIEUR (de la Marne)** : **BOURBOTTE**, **FRANCASTEL**.

« P. S. Nous recevons à l'instant une lettre d'**Haxo** qui nous annonce qu'il a mis en déroute l'armée de **Charette**, qu'il est à la poursuite de ses débris et que bientôt il les aura exterminés.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 800. Aulard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 9, p. 269; *Bulletin de la Convention* du 3^e jour de la 3^e décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 13 décembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 146.

(2) *Ibid.*